

*Compte rendu sommaire*  
*Séance du Conseil Municipal*  
*du 11 avril 2019*

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

**Présents** : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Claudine MORAND GOY, Corinne BESCHE, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Lorène LARUAZ et Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Jean-Paul BARNIER.

**Absents** : Odile LARUAZ et Eric TOFFOLI.

Lorène LARUAZ est élue secrétaire de séance.



**Approbation du compte-rendu précédent**

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Vote des comptes de gestion 2018 (D2019-012) :**

- Sous la présidence de Monsieur le Maire, le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer sont présentés.

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- pour le compte de gestion du budget principal,
- pour le compte de gestion du budget annexe « Eau »,
- pour le compte de gestion du budget annexe « Assainissement »,
- pour le compte de gestion du budget annexe « Forêts »,
- pour le compte de gestion du budget annexe « Remontées mécaniques »,
- pour le compte de gestion du budget annexe « Lotissement La Mouille »,

Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et déclare qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et approuve les résultats définitifs de ces derniers.

**Vote des comptes administratifs 2018 (D2019-013) :**

- Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur un exercice budgétaire. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Par ailleurs, le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice de chaque section.

Monsieur le Maire rappelle également que l'assemblée délibérante ne peut voter le compte administratif si elle n'a pas été en mesure d'approuver, au préalable, le compte de gestion dressé par le comptable assignataire et constater ainsi la stricte conformité de ces deux documents.

Il est ainsi fait lecture des comptes administratifs 2018, se décomposant comme suit :

**Pour le Budget Principal :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 243 545,23		760 231,62		2 003 776,85
Réalisations 2018	1 905 066,05	2 129 778,86	1 023 537,73	428 688,41	2 928 603,78	2 558 467,27
Résultats de l'exercice		224 712,81		- 594 849,32		- 370 136,51
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	1 905 066,05	3 373 324,09	1 023 537,73	1 188 920,03	2 928 603,78	4 562 244,12
Résultats de clôture		1 468 258,04		165 382,30		1 633 640,34

**Pour le Budget Annexe "Eau" :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- 1 098,18		123 342,85		122 244,67
Réalisations 2018	223,78	78 487,00	40 000,00	93 134,00	40 223,78	171 621,00
Résultats de l'exercice		78 263,22		53 134,00		131 397,22
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	223,78	77 388,82	40 000,00	216 476,85	40 223,78	293 865,67
Résultats de clôture		77 165,04		176 476,85		253 641,89

**Pour le Budget Annexe "Assainissement" :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 155,61		- 14 414,00		- 9 258,39
Réalisations 2018	2 591,38	24 800,00	0,00	50 237,00	2 591,38	75 037,00
Résultats de l'exercice		22 208,62		50 237,00		72 445,62
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	2 591,38	29 955,61	0,00	35 823,00	2 591,38	65 778,61
Résultats de clôture		27 364,23		35 823,00		63 187,23

**Pour le Budget Annexe "Forêts" :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		-3 783,20		-934,99		-4 718,19
Réalisations 2018	20 083,61	48 090,11	0,00	0,00	20 083,61	48 090,11
Résultats de l'exercice		28 006,50		0,00		28 006,50
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	20 083,61	44 306,91	0,00	-934,99	20 083,61	43 371,92
Résultats de clôture		24 223,30		-934,99		23 288,31

**Pour le Budget Annexe "Remontées mécaniques" :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- 33 024,35		14 551,60		-18 472,75
Réalisations 2018	38 176,92	70 487,93	1 213,40	5 503,12	39 390,32	75 541,05
Résultats de l'exercice		32 311,01		3 839,72		36 150,73
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	38 176,92	37 463,58	1 213,40	19 604,72	39 390,32	57 068,30
Résultats de clôture		-713,34		18 391,32		17 677,98

**Pour le Budget Annexe "Lotissement La Mouille" :**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		- 770 682,20				- 770 682,20
Réalisations 2018	61 828,00	861 699,17	445 032,51	0,00	506 860,51	861 699,17
Résultats de l'exercice		799 871,17		-445 032,51		354 838,66
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES :</b>	61 828,00	91 016,97	445 032,51	0,00	506 860,51	91 016,97
Résultats de clôture		29 188,97		- 445 032,51		- 415 843,54

Considérant l'adoption des comptes de l'exercice clos, régie, pour les conseils municipaux, par les dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, trouvant leur origine dans la loi municipale du 5 avril 1884 ; que dans le souci de sauvegarder l'indépendance du conseil municipal, le

législateur a prévu que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et après adoption des comptes de gestion, approuve les comptes administratifs 2018 tels que présentés ci-dessus, constate la parfaite identité des valeurs entre le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier municipal et le compte administratif de l'Ordonnateur et arrête les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus.

**Affectation des résultats 2018 (D2019-014):**

- Monsieur le Maire rappelle que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de N-2.

L'affectation des résultats décidée par le conseil municipal doit servir prioritairement à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, puis à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif, le cas échéant.

**Résultats de clôture du Budget Principal :**

<i>Section :</i>	<i>Nature :</i>	<i>Montant :</i>
Section de fonctionnement	Excédent de clôture 2018	1 468 258,04
Section d'investissement	Excédent de clôture 2018	165 382,30

Compte tenu du caractère excédentaire du résultat des deux sections, le conseil municipal prend acte du report au budget primitif 2019 comme suit :

Ligne budgétaire R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1 468 258,04 €

Ligne budgétaire R001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : 165 382,30 €

**Résultats de clôture du Budget Annexe « Forêts » :**

<i>Section :</i>	<i>Nature :</i>	<i>Montant :</i>
Section de fonctionnement	Déficit de clôture 2018	24 223,30
Section d'investissement	Déficit de clôture 2018	-934,99

Compte tenu du caractère excédentaire du résultat en section de fonctionnement et du besoin de financement en section d'investissement, le conseil municipal affecte les résultats 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

Ligne budgétaire R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 20 000,00 €

Ligne budgétaire D001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : - 934,99 €

Ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 4 223,30 €

**Résultats de clôture du Budget Annexe « Remontées mécaniques » :**

<i>Section :</i>	<i>Nature :</i>	<i>Montant :</i>
Section de fonctionnement	Déficit de clôture 2018	-713,34
Section d'investissement	Excédent de clôture 2018	18 391,32

Compte tenu du caractère déficitaire du résultat de la section de fonctionnement, le conseil municipal prend acte du report au budget primitif 2019 comme suit :

Ligne budgétaire D002 « résultat de fonctionnement reporté » : - 713,34 €

Ligne budgétaire R001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : 18 391,32 €

**Résultats de clôture du Budget Annexe « Lotissement communal La Mouille » :**

<i>Section :</i>	<i>Nature :</i>	<i>Montant :</i>
Section de fonctionnement	Excédent de clôture 2018	29 188,97
Section d'investissement	Déficit de clôture 2018	-445 032,51

Compte tenu du caractère des résultats de sections, le conseil municipal prend acte du report au budget primitif 2019 comme suit :

Ligne budgétaire R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 29 188,97 €

Ligne budgétaire D001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : - 445 032,51 €

**Budget primitif 2019 (D2019-015) :**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est également rappelé que, n'est pas considéré comme en déséquilibre au sens de l'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales, un budget dont une section voire les deux sont votées en suréquilibre (L1612-7 du CGCT).

Ainsi, après avoir approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2018, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2018 et procédé à l'affectation des résultats en découlant, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les enjeux du budget primitif 2019, **adopte** à l'unanimité, les budgets primitifs 2019, lesquels se résument ainsi :

**Budget Principal :**

<i>Section :</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
Section de fonctionnement	3 539 467,31 €	3 539 467,31 €
Section d'investissement	2 359 293,59 €	2 359 293,59 €

**Budget annexe « Forêts » :**

<i>Section :</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
Section de fonctionnement	26 000,00 €	26 000,00 €
Section d'investissement	8 223,30 €	8 223,30 €

**Budget annexe « Remontées mécaniques » :**

<i>Section :</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
Section de fonctionnement	40 300,00 €	40 300,00 €
Section d'investissement	23 721,44 €	23 721,44 €

**Budget annexe « Lotissement communal La Mouille » :**

<i>Section :</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes :</i>
Section de fonctionnement	€	1 604 015,20 €
Section d'investissement	€	770 682,20 €

**Transfert des excédents des budgets annexes clôturés (D2019-016):**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération n° 2013-068 il avait été acté la création et participation à une Société Publique Locale, « O des Aravis », afin de disposer d'une structure de gestion de l'eau et de l'assainissement des communes de Saint-Jean-de-Sixt, La Clusaz, Grand-Bornand et des Villards sur Thônes, dans la lignée d'une coopération en la matière depuis plusieurs décennies.

Durant les exercices 2017 puis 2018, ces budgets annexes « eau » et « assainissement » ont été laissés actifs, afin de permettre l'apurement de tous les encaissements et paiements, notamment des soldes de subventions sur exercices antérieurs, les intégrations des travaux en cours et la passation des écritures relatives aux admissions en non-valeur.

Par délibération n° 2018-070 en séance du 20 décembre 2018, la dissolution de ces budgets a été actée et le transfert de leurs excédents après vote des comptes administratifs 2018, dans le budget principal 2019 de la commune en M14, autorisé. Ainsi le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **prend acte** du transfert au budget principal de 27 364,23 au titre du résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe "assainissement" au compte 002 et de 35 823,00 euros au titre du résultat de clôture d'investissement du budget annexe « assainissement » au compte 001 et prend également acte du transfert au budget principal de 77 165,04 euros au titre du résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe « eau » au compte 002 et de 176 476,85 euros au titre du résultat de clôture d'investissement du budget annexe « eau » au compte 001.

**Subvention d'équilibre du Budget Principal au budget annexe « remontées mécaniques » (D2019-017) :**

- Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions des articles L2224-1 et L2224- 2 du Code général des collectivités territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles. C'est le cas notamment si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières, ou si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Ainsi, compte tenu du déficit reporté 2018 en section de fonctionnement, sur le budget annexe « remontées mécaniques », en raison de conditions d'enneigement tardives sur la saison passée, pour une station de basse altitude et de la nécessité de mise aux normes des installations techniques, il convient de procéder à un versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe précité, étant entendu que ce versement revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **approuve** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « remontées mécaniques » de 24 000,00 €.

**Fixation des taux d'imposition 2019 (D2019-018) :**

- Monsieur le Maire rappelle que le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A, doit intervenir avant le 15 avril, ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux, départementaux ou régionaux. Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Ainsi, à la réception de la notification des bases prévisionnelles des impositions directes locales, par l'envoi de l'état 1259, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des trois taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux sans augmentation (afin de poursuivre sa politique de modération fiscale) fixe les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2019 :

Taxe d'habitation : 20,24 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,59 %

**Désaffectation et déclassement d'une salle communale (D2019-019) :**

- Faisant suite à la délibération n° 2017-092 en date du 16/11/2017, approuvant la cession à la société TERACTEM d'un ensemble immobilier sur parcelles A 2352, A 4229 et A 4230, Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que l'opération d'aménagement du centre-bourg de Saint-Jean-de-Sixt et plus précisément la construction d'un ensemble immobilier, nécessitent la désaffectation et le déclassement de la salle communale. Monsieur le Maire rappelle également l'intérêt du projet et que la désaffectation de ladite salle ne portera pas atteinte à son utilité publique sur le long terme puisque la construction d'une nouvelle salle communale plus adaptée aux besoins est en cours de réalisation. Par ailleurs la municipalité a proposé aux quelques associations utilisatrices ponctuellement de cette salle, des solutions palliatives, dans l'attente de la livraison de la nouvelle salle communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, constate au préalable, la désaffectation de la salle communale et prononce le déclassement de ladite salle en vue de son aliénation.

**Vote des subventions 2019 (D2019-020) :**

- Monsieur le Maire ayant donné connaissance des demandes de subventions au conseil municipal et après avis de la commission finances, propose de voter les montants suivants aux associations pour 2019 :

Harmonie	11 360,00 €
Chorale	800,00 €
Club de l'amitié	320,00 €
Association des Parents d'Elèves	1 460,00 €
Sapeurs-pompiers	2 600,00 €
Comité de jumelage	800,00 €
Lou Saint-Jeandais	580,00 €
PERICANT	3 000,00 €
Saint-Jean-de-Sixt patrimoine	500,00 €
Comité de la Saint-Jean	900,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur Dominique ANTHOINE, membre de l'association PERICANT et Madame Lorène LARUAZ, membre de l'association HARMONIE, ayant été invités à quitter la salle du conseil lors du vote des subventions aux associations dont ils sont membres, vote les subventions telles que présentées ci-dessus,

**Aménagement du centre – demande de subvention (D2019-021) :**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération n° 2017-055 en séance du 07 juin 2017, il avait été acté de conventionner avec la société TERACTEM, afin de mener à bien le projet d'aménagement du centre-bourg de la commune. Par délibération n° 2017-092 il avait été autorisé la signature d'un compromis de vente avec ladite société, pour la cession de terrains d'une superficie globale de 7170 m<sup>2</sup>. Ce projet ambitieux, vise à accroître l'attractivité du territoire de la commune, point de passage obligé vers les stations voisines, en redynamisant son centre-bourg, par la création d'arcades commerciales, le regroupement de professionnels de santé en un pôle unique et la création d'espaces de vie. Ce projet, dont le coût prévisionnel actualisé est de 2 538 000 € est financé en majorité par la cession de parcelles, acté par délibération susmentionnée pour un montant d'environ 2 000 000 € et sur fonds propres à hauteur de 300 000 €. En complément, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à concurrence de 152 280 €. Soit une demande d'aide à hauteur de 6% du montant de la dépense totale prévisionnelle. Ainsi, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**Questions diverses :**

- **Rencontre avec les services de l'Etat**  
Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec un représentant de la Préfecture, la cheffe du bureau des concours financiers, un représentant de la DDFIP et une représentante de la DDT en date du 9 avril, dans les locaux de la Préfecture. A cette occasion, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, et le Directeur des Services ont présenté les projets du centre-ville sous les aspects financiers, urbanistiques et pratiques à des fins de subventionnement.

*A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.  
Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2019*

Le Maire,  
Pierre RECOUR

